



BERNARD CARAYON
Député (UMP) du Tarn,
rapporteur sur l'énergie

« L'éolien, oui, mais pas dans les joyaux de notre pays »

L'Hier, un rapport parlementaire a soufflé un vent contraire contre l'éolien, dénonçant les « importants surcoûts » provoqués par l'installation d'éoliennes et préconisant une taille minimale de parcs pour éviter l'installation anarchique. Les députés préconisent même de définir des schémas régionaux et de développer l'éolien en mer plutôt que dans les zones habitées. Bernard Carayon, le député du Tarn a déposé lundi un amendement à la loi Grenelle 2 contre les éoliennes industrielles dans les parcs naturels régionaux et nationaux. L'amendement a déjà été signé par 79 députés.

« Ce n'est pas un amendement anti-éolien mais une hostilité à voir s'implanter dans les parcs naturels des mâts d'éoliennes. En France, nous avons la chance d'avoir, sur 13 % de notre territoire, une quarantaine de parcs naturels nationaux et régionaux, qui constituent une richesse patrimoniale et culturelle. On nous a demandé un effort important pour transmettre aux générations futures un monde propre. L'article II de la charte environnementale précise que toute personne peut prendre part à la

préservation de l'environnement. Nous prenons ce droit. Les parcs naturels sont des joyaux de notre territoire et il est indispensable de les préserver.

Il faut garder les éoliennes loin de ces sites emblématiques. L'éolien défigure le paysage et c'est la raison pour laquelle il faut éviter le mitage des éoliennes sur le territoire français. C'est pourquoi le projet d'une taille minimale des parcs éoliens est un projet intelligent à condition que soient pris des schémas régionaux. Il faut installer les éoliennes dans des friches industrielles, pas dans des endroits qui sont beaux. L'éolienne, oui, mais pas n'importe où ! Pas dans les joyaux de notre pays. Actuellement, en France, il y a des projets partout. Je milite contre l'implantation d'éoliennes dans le Haut-Languedoc, en Rhône-Alpes, en Auvergne, en Bourgogne, en Bretagne. Je suis appuyé par de nombreux maires de toutes ces régions car actuellement, il n'y a aucune loi qui interdit ces implantations. Mais la loi est la loi et c'est la raison pour laquelle il faut la changer. C'est notre rôle en tant que députés »

Le PROGRES cla 31/03/2010